

## Maintenance annuelle défibrillateur sur site - Toutes marques



**Visite sur site.** Cette prestation de maintenance et de contrôle des défibrillateurs et de ses accessoires permet une conformité aux Art. R. 123-57, Art. R. 123-60 et article R5212-25 3 du code de la santé publique\*. **Elle comprend la visite préventive sur site pour vérification de l'appareil puis édition d'un rapport d'intervention.** Le remplacement éventuel des consommables tels que piles, batteries ou électrodes n'est pas compris et devra faire l'objet d'une commande séparée.

*\*La maintenance du dispositif médical doit être effectuée suivant les préconisations du fabricant. L'exploitant du DAE est responsable de l'**obligation de maintenance** de son appareil.*

Référence 48094

### Attributs du produit :

### Description du produit :

Ce contrat de maintenance vous permet de répondre aux obligations réglementaires rendant obligatoire la détention et la maintenance des défibrillateurs et ses accessoires pour toutes structures d'accueil recevant du public ( Décret Décret no 2018-1186 du 19 décembre 2018)

### Conditions du contrat de maintenance défibrillateur

- Forfait de 216 Euros TTC/an/Appareil
- Suivi annuel visuellement, de chaque défibrillateur ainsi que ses accessoires effectué par un technicien.
- Vérification des éléments constitutifs (état et dates de péremption des composants (électrodes et pile/batterie)
- Remplacement des piles et paire d'électrodes périmées (Hors forfait)
- Etablissement d'un rapport d'intervention
- Le registre sera fourni par le titulaire pour consigner les opérations de maintenance et les bons d'interventions seront remis aux services biomédicaux et/ou techniques.